



République Française
Département des PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE D'ALÉNYA

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2022

Date de convocation : 31 décembre 2021
Nombre de membres afférents au Conseil : 25
En exercice : 25
Présents : 19

Votants : 23
Le quorum est atteint

L'an deux mille vingt et un, le lundi 10 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-André MAGDALOU, Maire.

Date de convocation : vendredi 31 décembre 2021

Étaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIÉRI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur DE CASO Alexandre, Madame GIL Laura, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon, Monsieur ARIZA Noël

Procurations :

Madame FONTENEAU Magali à Monsieur OLIVE Robert
Monsieur KOHLER Eddy à Monsieur CLAVAGUERA Marcel
Monsieur TONNAIRE Frédéric à Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange
Monsieur PEREZ Jérôme à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Absents excusés : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

DELIBERATION N° 2022 – 01 / CM du 10 janvier 2022

DELIBERATION AUTORISANT LA COMMUNE A REALISER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Maire informe que, dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération du Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétisés l'année précédente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

Considérant que le budget de l'exercice prochain de la commune d'Alénia sera soumis au Conseil Municipal au plus tard le 15 Avril 2022.

Opérations	Libellé opération	Chapitre	Crédits votés au BP 2021 (crédits ouverts)	RAR 2021 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2021	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT
			a	b	c	d=a+c	d/4
111	Voirie	21	39 875.00 €	13 367.31 €	5 280.00 €	45 155.00 €	11 288.75 €
112	Eclairage public	21	3 000.00 €	1 223.05 €	- €	3 000.00 €	750.00 €
113	Environnement urbain	21	112.00 €	- €	1 030.00 €	1 142.00 €	285.50 €
114	Matériel, mobilier, photocopieur	21	52 196.00 €	13 996.02 €	6 765.00 €	58 961.00 €	14 740.25 €
116	Bâtiments communaux	20	- €	736.00 €	- €	- €	- €
116	Bâtiments communaux Ecoles, cantine, centre de loisirs	21	112 999.00 €	21 510.57 €	3 774.00 €	116 773.00 €	29 193.25 €
117	Bâtiments communaux divers	21	316 034.00 €	89 473.90 €	68 668.00 €	384 702.00 €	96 175.50 €
118	Bâtiments communaux divers	21	426 958.67 €	- €	- €	426 958.67 €	106 739.67 €
126	CTM	21	63 635.00 €	7 903.75 €	1 498.00 €	62 137.00 €	15 534.25 €
127	Acquisitions foncières	20	18 000.00 €	49 675.50 €	- €	18 000.00 €	4 500.00 €
127	Acquisitions foncières	21	2 460.00 €	9 960.00 €	2 915.00 €	5 375.00 €	1 343.75 €
128	KENYZ	21	- €	- €	- €	- €	- €
129	Crèche	21	- €	- €	- €	- €	- €
133	PMR	21	- €	- €	- €	- €	- €
134	La Llose	21	- €	2 817.60 €	- €	- €	- €
135	Las Motas	21	31 416.00 €	8 530.00 €	- €	31 416.00 €	7 854.00 €
136	Cross park	21	293 908.00 €	- €	17 821.00 €	311 729.00 €	77 932.25 €
137	Désimperméabilisation	21	313 963.00 €	- €	1 887.00 €	315 850.00 €	78 962.50 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président,

DECIDE par anticipation, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (16), et autorise Monsieur le Maire à payer les factures comme suit :

VOTE : 23 POUR : 23 CONTRE : ABSTENTION :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
 Jean-André MAGDALOU

